



# Appel à candidatures

## La Ville de Fribourg met au concours deux résidences artistiques au Caire et à Paris

La Ville de Fribourg propose deux résidences artistiques : la première au Caire du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 janvier 2024 et la seconde à Paris du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024. Les deux appels à candidatures sont ouverts jusqu'au 4 septembre 2022.

Les résidences artistiques sont ouvertes aux artistes domicilié-es à Fribourg ou qui entretiennent des liens étroits avec la ville. Toutes les disciplines artistiques sont les bienvenues. Le ou la lauréat-e (artiste seul-e) sera désigné-e par un jury d'expert-es issu-es des milieux culturels. Les critères de sélection se basent notamment sur la carrière et la démarche artistique du ou de la candidat-e, ainsi que l'intérêt de résider à l'étranger à ce stade de sa carrière et l'éventuel lien du projet avec le lieu de résidence.

Deux appels à candidatures sont ouverts jusqu'au **4 septembre 2022**. Le projet soumis, en **un seul document** au format numérique (PDF), doit inclure une présentation de l'artiste (avec une bio), un dossier artistique et un projet de résidence. Les inscriptions se font en ligne, à l'adresse : [ville-fribourg.ch/culture](https://ville-fribourg.ch/culture). Les candidat-e-s peuvent postuler pour les deux résidences.

### Résidence au Caire

Dans le cadre de la Conférence des villes suisses en matière culturelle (CVC), la Ville de Fribourg met régulièrement au concours des résidences. L'appel à candidatures pour celle qui se déroulera au Caire du **1<sup>er</sup> août 2023 au 31 janvier 2024 (six mois)** est ouvert. Sur place, l'artiste retenu-e partagera avec deux autres artistes (de Schaffhouse et de Sion) un appartement au centre-ville ainsi qu'un logement équipé d'ateliers sur l'île d'El Qursayah. Cette île paisible et sans trafic se situe de 20 à 60 minutes du centre. Les ateliers n'étant pas insonorisés, il n'est pas possible d'y jouer de la musique fortement amplifiée. Le séjour est soutenu par une bourse de 9'000.- CHF versée par la Ville de Fribourg et la CVC. Le site de la CVC fournit des informations complémentaires sur cette résidence : [https://skk-cvc.ch/fr/Info/Ateliers/Le\\_Caire](https://skk-cvc.ch/fr/Info/Ateliers/Le_Caire).

### Résidence à Paris

Tous les deux ans, la Ville de Fribourg offre une résidence artistique d'une année à Paris, à la Cité des arts, dans l'atelier Jean Tinguely qu'elle partage avec l'Etat de Fribourg (en alternance). La prochaine aura lieu du **1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 (12 mois)**. La Cité internationale des arts compte plus de 300 ateliers individuels ainsi que de nombreux espaces collectifs de travail et d'exposition. Depuis 1985, plus de 36 artistes fribourgeois ont séjourné, dont les artistes visuels Grégory Sugnaux en 2019-2020 et Marie Gyger en 2021-2022. Le séjour est soutenu par une bourse de 18'000.- CHF versée par la Ville de Fribourg. Le site de la Cité des Arts fournit des informations complémentaires sur cette résidence : <https://www.citedesartsparis.net/>.

### Soutien maintenu, même sans mobilité

La période récente a perturbé la possibilité de séjourner à l'étranger. Dans le même temps, elle a aussi mis en lumière la situation financière souvent délicate d'une partie des artistes et l'a souvent aggravée. Les répercussions de la pandémie sont toujours présentes et prendront du temps à se résorber. Dans ce contexte, la Ville de Fribourg

trouve important de maintenir, voire renforcer son soutien aux artistes en création. Ainsi, si le séjour à l'étranger du-de la lauréat-e devait être annulé ou reporté, la Ville de Fribourg maintiendra la bourse prévue et lui offrira un lieu de résidence local.